



# LIGUE DE NORMANDIE DE VOLLEY-BALL



## COMMISSION REGIONALE SPORTIVE PROCES-VERBAL N°1 DU 21 SEPTEMBRE 2020

Présents : Patrick LAMOTHE, Maryse UMHAUER, Stéphane PERSAC,

Excusé : Florian BARBEAU

Assistent : Gaëlle RAMARQUES (responsable COVID - Ligue), Pierrick LE BALC'H (Président CRA), Po Chua YANG

### RÉGLEMENTATIONS SPORTIVES RELATIVES A LA COVID-19

#### CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

1 - A partir de son Espace Clubs Chaque GSA devra indiquer dans la partie « gestion du club » son RÉFÉRENT SANITAIRE COVID (il devra être licencié « Encadrement », hors licence « Encadrement - Pass bénévole »).

2 - Quand un GSA dispose de l'information de test positif à la COVID ou de mesure d'isolement (recommandation ARS) concernant un membre d'une équipe Prénat ou R1 , y compris son entraîneur, il doit en informer dans les plus brefs délais la CSR qui transmettra à la CRM (Commission Régionale Médicale).

3 - Le report de match est de droit à partir de **2 membres** d'une même équipe régionale (y compris son entraîneur) dans l'impossibilité de jouer suite à la COVID (test positif ou cas contact). Le président du club devra faire une attestation sur l'honneur et l'envoyer au secrétariat de ligue.

4 - La CSR se réserve le droit de demander au club la transmission des attestations à la CRM pour contrôle. L'impossibilité de fournir ces pièces justificatives entraînerait la perte des matches concernés par forfait.

5 - La reprise de la pratique de la compétition de l'équipe concernée se fera après réception d'une attestation de reprise de pratique établie par le président du club et adressée à la CSR. Elle sera effective 24h après sa réception.

#### ÉVOLUTIONS DES FORMULES SPORTIVES DES CHAMPIONNATS SENIORS

Compte tenu de la situation sanitaire incertaine, dans le cas où le championnat devait être modifié ou arrêté au plan régional, les règles qui seront applicables en fonction de la situation seront les suivantes :

1/ Arrêt avant la fin des matchs aller sans possibilité de reprise = année blanche, pas d'accession, pas de descente.

2/ Si reprise possible et arrêt avant la fin des matchs retours = classement sur matchs Aller avec accession et descente.

3/ Concernant le championnat R1, si pas de possibilité de faire les play-off / play-down, les premiers de chaque poule accéderont en prénationale et les derniers seront remis à disposition des comités.

4/ En dernier recours et en fonction de la situation sanitaire, la CSR se réserve le droit de prendre toute décision concernant une réorganisation des championnats en cours de saison dans le but de favoriser le jeu et l'équité sportive.

Ligue de Normandie de Volley-Ball

Maison des Associations – 1018, Quartier du Grand Parc – 14200 Hérouville Saint Clair – Tél: 02.50.01.95.18

Antenne: 1 rue Masson – 76350 Oissel – Tél: 07.68.87.91.02

Email: volleyballnormand@gmail.com

Site: <https://www.volleyballnormand.fr/>